

Délibération n°2024-151

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024)

Date de convocation : 20/09/2024  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 25  
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

**Absents ou excusés** : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOURTEROT Josiane

**Pouvoirs** : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick  
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie  
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel  
M. MONGAUGÉ Jean-Luc donne pouvoir à M. DESSEIN Michaël  
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude

**Secrétaire de séance** : M. DESSEIN Michaël

**OBJET** : ELARGISSEMENT DU POSTE D'INSTRUCTEUR ADS AU CADRE D'EMPLOIS DES  
TECHNICIENS TERRITORIAUX

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul CASAUBON, Président


Le Président rappelle au Conseil que par délibération n°2023-74 du 1<sup>er</sup> juin 2023, l'emploi d'instructeur des autorisations d'urbanisme a été ouvert aux agents relevant des cadres d'emplois suivants : rédacteur territorial (tous grades), agent de maîtrise (tous grades), et adjoint administratif (tous grades), étant précisé que cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire ou par un agent contractuel (en application de l'article L.332-8-3 du CGFP)

Il expose l'opportunité à ouvrir cet emploi au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

**DÉCIDE** l'élargissement du poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme aux agents relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (tous grades)

**PRÉCISE** que les autres dispositions prévues dans la délibération n°2023-74 demeurent inchangées

Le Président,  
  
Jean-Paul CASAUBON

